



# Assemblée générale

Distr. limitée  
11 juin 2012  
Français  
Original: anglais

---

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Cinquante-cinquième session Vienne, 6-15 juin 2012

### Projet de rapport

### Chapitre I

### Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-cinquième session à Vienne du 6 au 15 juin 2012. Son Bureau était composé comme suit:

*Président:* Yasushi Horikawa (Japon)

*Premier Vice-Président:* Filipe Duarte Santos (Portugal)

*Deuxième Vice-Président/Rapporteur:* Piotr Wolanski (Pologne)

#### A. Réunion des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-neuvième session à Vienne du 6 au 17 février 2012, sous la présidence de Félix Clementino Menicocci (Argentine). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/1001).

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa cinquante et unième session à Vienne du 19 au 30 mars 2012, sous la présidence de Tare Charles Brisibe (Nigéria). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/1003).



## **B. Adoption de l'ordre du jour**

4. À sa séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:
  1. Ouverture de la session.
  2. Adoption de l'ordre du jour.
  3. Élection du Bureau.
  4. Déclaration du Président.
  5. Débat général.
  6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
  7. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
  8. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-neuvième session.
  9. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante et unième session.
  10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
  11. Espace et société.
  12. L'espace et l'eau.
  13. Espace et changements climatiques.
  14. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
  15. Rôle futur du Comité.
  16. Questions diverses.
  17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

## **C. Élection du Bureau**

5. À la 644<sup>e</sup> séance, le 6 juin, Yasushi Horikawa (Japon) a été élu Président du Comité, Filipe Duarte Santos (Portugal) a été élu premier Vice-Président et Piotr Wolanski (Pologne) a été élu deuxième Vice-Président/Rapporteur, pour des mandats de deux ans.
6. Toujours à la 644<sup>e</sup> séance, le Comité a approuvé l'élection de Félix Clementino Menicocci (Argentine) à la présidence du Sous-Comité scientifique et de Tare Charles Brisibe (Nigéria) à la présidence du Sous-Comité juridique pour un mandat de deux ans à compter des sessions des Sous-Comités tenues en 2012.

## D. Membres

7. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1472 A (XIV), 1721 E (XVI), 3182 (XXVIII), 32/196 B, 35/16, 49/33, 56/51, 57/116, 59/116, 62/217, 65/97 et 66/71 et à sa décision 45/315, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des 71 États suivants: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libye, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

## E. Participation

8. Ont participé à la session les représentants des [...] États membres du Comité ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libye, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

9. À sa 644<sup>e</sup> séance, le 6 juin, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de l'Angola, de l'Arménie, du Belarus, du Costa Rica, de la République dominicaine, d'El Salvador, d'Israël, de la Jordanie, du Luxembourg, de l'Oman, du Panama et des Émirats arabes unis, ainsi que le Saint-Siège, pour participer à sa cinquante-cinquième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de ces pays.

10. À la même séance, le Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Union européenne pour participer à sa cinquante-cinquième session, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de l'Union.

11. Des observateurs de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont assisté à la session.

12. Ont assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes dotées du statut d'observateur permanent auprès du

Comité: Agence spatiale européenne (ESA), Association des centres de télédétection des pays arabes, Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord, Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de télécommunications par satellite, Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral et Organisation internationale de télécommunications spatiales (INTERSPOUTNIK).

13. Ont également assisté à la session des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Académie internationale d'astronautique (AIA), Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY), Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale, Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Conseil consultatif de la génération spatiale, Fédération aéronautique internationale (FAI), Institut européen de politique spatiale, Institut international d'analyse appliquée des systèmes, Institut international de droit spatial, Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau (PSIPW), Secure World Foundation, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection et Union astronomique internationale.

14. À sa 644<sup>e</sup> séance, le 6 juin, le Comité a également décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de l'Institut ibéroaméricain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale et le Comité scientifique de la physique solaire et terrestre à participer à sa cinquante-cinquième session et y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut.

15. La liste des représentants des États membres du Comité, des États non membres du Comité, des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session a été publiée sous la cote [...].

## **F. Déclarations**

16. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chine, Cuba, États-Unis, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Libye, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, République de Corée, Roumanie, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). Des déclarations ont également été faites par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des États d'Afrique et le représentant de l'Équateur au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et le représentant de la France ainsi que l'observateur de l'Union européenne ont fait des déclarations au nom de l'Union européenne. Les observateurs de l'Arménie, d'Israël, de la Jordanie et des Émirats arabes unis ont également fait des déclarations. Une déclaration a été faite par l'observateur de l'UIT. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), l'Association des centres de télédétection des pays arabes, l'ESA, l'AIA, la FAI, la Secure World Foundation et le Conseil consultatif de la génération spatiale. Une déclaration a

également été faite par l'observateur du Comité scientifique de la physique solaire et terrestre.

17. À sa 644<sup>e</sup> séance, le 6 juin, le Président a fait une déclaration soulignant le rôle joué par le Comité et ses Sous-Comités pour ce qui est de soutenir les efforts visant à faire progresser l'exploration spatiale et à apporter à la Terre les avantages qu'offrent les techniques spatiales, en particulier pour relever les défis dans le domaine du changement climatique et des catastrophes, de la sécurité alimentaire et de la santé de la population mondiale. Il a souligné la nécessité de promouvoir la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales et du renforcement des capacités, et de resserrer la coordination entre le Comité et d'autres organes intergouvernementaux intervenant dans le programme de développement mondial de l'Organisation des Nations Unies.

18. À sa 646<sup>e</sup> séance, le 7 juin, la Directrice du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a informé le Comité des travaux accomplis par le Bureau pendant l'année écoulée et de sa situation financière actuelle, soulignant l'importance de la disponibilité de ressources financières et autres pour la bonne exécution du programme de travail du Bureau.

19. Le Comité a souhaité la bienvenue à l'Azerbaïdjan en tant que nouveau membre. Il a aussi souhaité la bienvenue à l'Association des centres de télédétection des pays arabes, nouvelle organisation non gouvernementale à avoir obtenu le statut d'observateur permanent auprès du Comité.

20. Le Comité a présenté ses condoléances aux peuples des pays qui avaient été touchés par des catastrophes naturelles, qui avaient en particulier causé la perte de nombreuses vies humaines et fait d'importants dégâts, et a souligné que ces pertes humaines et matérielles pourraient être évitées si l'on disposait de meilleures informations grâce à une meilleure évaluation des risques et aux dispositifs pour l'alerte rapide et la surveillance des catastrophes.

21. Le Comité a félicité les États-Unis à l'occasion du quarantième anniversaire du programme Landsat et ses contributions à l'observation de la Terre et à la coopération internationale dans le domaine spatial. Il a noté que le satellite technologique d'étude des ressources terrestres, qui avait été lancé le 26 juillet 1972 et renommé Landsat en 1975, avait marqué le début du programme civil d'observation de la Terre le plus long. Le Comité a en outre noté que le programme était un bon exemple de coopération internationale dans le domaine spatial, les données Landsat étant actuellement utilisées partout dans le monde pour de nombreuses applications.

22. Le Comité s'est félicité de la table ronde consacrée au quarantième anniversaire du programme Landsat et à l'évolution mondiale de la télédétection depuis l'espace, qui s'était tenue le 6 juin, sous la présidence de Yasushi Horikawa, Président du Comité. Ken Hodgkins (Département d'État des États-Unis) y avait fait des observations liminaires. Des présentations y avaient été faites sur les thèmes suivants: "Origine et héritage du programme Landsat", par Jean Parcher (Service géologique des États-Unis); "L'observation de la Terre depuis l'espace", par Barbara Ryan (Organisation météorologique mondiale); "L'évolution de l'utilisation des données Landsat", par Lothar Beckel (Académie européenne des sciences et des arts); "La coopération internationale", par Gerard Brachet (Président-directeur général de Spot Image de 1982 à 1994) et "Le rôle de Landsat dans l'évolution de la

gestion des ressources naturelles”, par U. R. Rao (Organisation indienne de recherche spatiale). Un message vidéo sur le thème “L’avenir du Programme Landsat” avait été présenté par Anne Castle (Département de l’intérieur des États-Unis), suivi d’une table ronde sur le thème “Landsat et l’évolution des observations de la Terre ces quarante dernières années”, animée par Sergio Camacho (Mexique), à laquelle avaient participé Adigun Ade Abiodun (Nigéria), Marek Baranowski (Pologne), Tamotsu Igarashi (Japon), Ahmad Al Mansoori (Émirats arabes unis), Chaiyan Maolanont (Thaïlande) et Felix C. Menicocci (Argentine).

23. Le Comité s’est également félicité de l’exposition organisée au Centre international de Vienne pendant la session, sur le thème du quarantième anniversaire du programme Landsat et de l’évolution mondiale de la télédétection depuis l’espace, avec des contributions des pays suivants: Autriche, Canada, États-Unis, Indonésie, Iran (République islamique d’), Japon et Pakistan.

24. Le Comité a remercié le Gouvernement chinois d’avoir fait don d’une maquette du satellite de navigation Beidou pour l’exposition permanente du Bureau des affaires spatiales au Centre international de Vienne.

25. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

- a) “La coopération internationale du Japon”, par le représentant du Japon;
- b) “RISAT-1”, par le représentant de l’Inde.

26. Le Comité s’est félicité de la réussite du 62<sup>e</sup> Congrès international d’astronautique, tenu au Cap (Afrique du Sud) du 3 au 7 octobre 2011. Il a noté avec satisfaction que le 63<sup>e</sup> Congrès international d’astronautique serait accueilli par le Gouvernement italien et se tiendrait à Naples du 1<sup>er</sup> au 5 octobre 2012

27. Le Comité s’est félicité des publications “Space matters” (ST/SPACE/45) et “Messages des explorateurs de l’espace aux générations futures”, publiées par le Bureau des affaires spatiales (disponibles sur le site Web du Bureau). Il a indiqué que “Space matters” donnait un aperçu des travaux du Bureau des affaires spatiales et illustre les contributions vitales des sciences et techniques spatiales pour améliorer les conditions de vie humaine, et que “Messages des explorateurs de l’espace aux générations futures” contenait une compilation de messages d’astronautes et de cosmonautes aux futures générations d’explorateurs de l’espace.

## **G. Adoption du rapport du Comité**

28. Après avoir examiné les différents points de son ordre du jour, le Comité a adopté, à sa [...] séance, le [...] juin 2012, son rapport à l’Assemblée générale qui contient les recommandations et décisions ci-après.

## Chapitre II

### Recommandations et décisions

#### A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

29. Conformément au paragraphe 19 de la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, le Comité a poursuivi, à titre prioritaire, l'examen des moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

30. Les représentants de l'Arabie saoudite, du Brésil, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Japon et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations sur ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres, le représentant de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des États d'Afrique et le représentant de l'Équateur, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et le représentant de la France, ainsi que l'observateur de l'Union européenne ont fait des déclarations au nom de l'Union européenne.

31. Le Comité a entendu les présentations suivantes au titre de ce point:

a) "L'Index de sécurité spatiale 2012", par le représentant du Canada;

b) "La coopération internationale entre les partenaires de la station spatiale internationale et la contribution et les activités du Japon", par le représentant du Japon.

32. Le Comité est convenu que, par son action dans les domaines scientifique, technique et juridique et par la promotion du dialogue international et l'échange d'informations sur différents thèmes liés à l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, il avait un rôle fondamental à jouer afin d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

33. Le Comité a souligné que la coopération et la coordination aux niveaux international, régional et interrégional dans le domaine spatial étaient essentielles pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace et aider les États à développer leurs capacités spatiales, et est convenu, lors de son examen des moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, qu'il devrait continuer d'étudier les moyens de promouvoir la coopération internationale, régionale et interrégionale, ainsi que le rôle que les techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable<sup>1</sup>.

34. Le Comité a noté avec satisfaction que la quatrième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, sur le thème d'une vision commune pour l'espace en Afrique, avait été accueillie par le Gouvernement kenyan et s'était tenue à Mombasa du 26 au 28 septembre 2011. Il a noté avec satisfaction les divers résultats de la Conférence, reflétés dans la Déclaration de Mombasa adoptée à la Conférence, notamment la réaffirmation de la nécessité de développer des technologies spatiales et des

activités connexes pour les pays africains, la mise en œuvre de la constellation de satellites pour la gestion des ressources africaines, la mise en place d'un système régional intégré de gestion des catastrophes en coordination avec le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) et ses bureaux régionaux d'appui en Afrique, et l'appel lancé aux pays africains pour qu'ils adhèrent aux traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

35. Le Comité a noté avec satisfaction que la dix-huitième session du Forum des agences spatiales de la région Asie-Pacifique, sur le thème principal "Une coopération régionale pour l'environnement de demain", s'était tenue à Singapour du 6 au 9 décembre 2011. La dix-neuvième session du Forum, qui serait organisée conjointement par les Gouvernements malaisien et japonais, serait accueillie par la Malaisie à Kuala Lumpur du 11 au 14 décembre 2012.

36. Le Comité a en outre noté avec satisfaction que l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique avait tenu sa cinquième réunion à Beijing les 7 et 8 septembre 2011, et qu'un forum sur le droit et les politiques spatiales se tiendrait à Beijing du 19 au 21 juin 2012.

37. Le Comité a également noté avec satisfaction que le Gouvernement mexicain assurait la fonction de secrétariat temporaire de la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques pour la période 2011-2013, que pour donner suite à la Déclaration de Pachuca, un groupe consultatif sur les technologies spatiales constitué de représentants des organismes spatiaux gouvernementaux dans la région avait été créé, et que des préparatifs étaient actuellement menés en vue d'une réunion des chefs des agences spatiales, qui se tiendrait en juin 2012, pour donner un nouvel élan en vue de l'application des recommandations de la Conférence.

38. Le Comité a noté le rôle positif joué par les accords bilatéraux et multilatéraux dans la promotion des objectifs communs en matière d'exploration spatiale et les missions d'exploration complémentaires réalisées en coopération.

39. Le point de vue a été exprimé que le Comité jouait un rôle unique car il constituait une tribune pour les discussions entre les États de plus en plus nombreux ayant des activités spatiales et encourageait la collaboration et la recherche d'un consensus dans un domaine de plus en plus fragile et menacé (l'espace extra-atmosphérique), qui faisait à présent partie intégrante de l'infrastructure de presque tous les États.

40. Le point de vue a été exprimé que le Comité jouait un rôle de plus en plus important dans le domaine de la sécurité mondiale, car il examinait l'utilisation des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes et des menaces cosmiques.

41. Quelques délégations ont estimé qu'il était nécessaire d'assurer une plus grande sûreté dans l'espace par l'élaboration et l'application de mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance.

42. Quelques délégations ont été d'avis que le régime juridique régissant actuellement l'espace n'était pas suffisant pour empêcher le déploiement d'armes dans l'espace et traiter des questions liées à l'environnement spatial, et qu'il était important de développer le droit spatial international pour garantir que l'espace



continue d'être utilisé à des fins pacifiques. À cet égard, ces délégations ont estimé que, pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales et prévenir la militarisation de l'espace, il était nécessaire d'élaborer un instrument juridique international spécial contraignant.

43. Le point de vue a été exprimé que tout accord sur un concept de droit à l'auto-défense dans l'espace pourrait finalement légitimer la militarisation de l'espace.

44. Quelques délégations ont exprimé l'avis que, pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales et prévenir le déploiement d'armes dans l'espace, il était essentiel que le Comité resserre sa coopération et sa coordination avec d'autres organismes et mécanismes du système des Nations Unies, notamment la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.

45. Le point de vue a été exprimé que le Comité avait été créé exclusivement pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace et que les questions relatives au désarmement étaient mieux traitées par d'autres instances, telles que la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement. À ce propos, cette délégation a estimé qu'aucune action du Comité n'était nécessaire concernant le déploiement d'armes dans l'espace et qu'il existait des mécanismes multilatéraux appropriés pour examiner la question du désarmement.

46. Le Comité a noté que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement avait organisé une réunion sur l'élaboration d'un code de conduite international pour les activités spatiales à Vienne le 5 juin 2012 et qu'une réunion d'experts se tiendrait à New York en octobre 2012, ouverte à la participation de tous les États Membres de l'ONU, en vue d'adopter le code en 2013. Le Comité a également noté qu'à la réunion tenue à Vienne, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement avait officiellement lancé son projet de facilitation du processus d'élaboration d'un code de conduite international pour les activités spatiales, qui visait à faciliter la diffusion d'informations et les échanges de vues sur l'idée d'un projet de code de conduite international.

47. Quelques délégations ont été d'avis que le projet de code de conduite international comportait notamment des mesures de transparence et de confiance et traduisait une approche globale de la sécurité et de la sûreté dans l'espace guidée par les principes suivants: libre accès à l'espace pour tous à des fins pacifiques, préservation de la sécurité et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite et prise en compte des intérêts légitimes des États en matière de sécurité et de défense.

48. L'avis a été exprimé que le Comité devrait se tenir au courant des nouvelles initiatives concernant les activités dans l'espace et réagir, selon que de besoin, en particulier lorsque ces activités ne sont pas conformes aux traités et aux principes des Nations Unies relatifs à l'espace ou à l'objectif du Comité de neutraliser les menaces pour la viabilité des activités spatiales. À cet égard, cette délégation a estimé que le Comité devrait faire en sorte que tous les nouveaux concepts et projets visant à assurer la sécurité dans l'espace et la sécurité des opérations spatiales soient élaborés d'une manière responsable et en conformité avec le droit international.

49. L'avis a été exprimé que le thème de la viabilité à long terme des activités spatiales permettait à la communauté internationale de trouver des solutions multiformes, étant donné que l'échange d'informations sur la situation dans l'espace

renforçait la confiance entre les États, et que cette confiance devenait possible une fois que les États étaient parvenus à une vision commune s'agissant de la légitimité de divers types d'activités spatiales, notamment les activités liées à la sécurité nationale.

50. Le Comité a noté que l'Assemblée générale, au paragraphe 2 de sa résolution 65/68, avait prié le Secrétaire général de constituer, suivant le principe d'une répartition géographique équitable, un groupe d'experts gouvernementaux qui serait chargé de mener une étude, dès 2012, sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

51. L'avis a été exprimé que le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique devrait établir des liens avec le groupe d'experts gouvernementaux établi conformément à la résolution 65/68 de l'Assemblée générale, ainsi qu'avec la Conférence du désarmement et le cadre prévu par le processus d'examen du projet de code de conduite international pour les activités spatiales.

52. Le point de vue a été exprimé que, si le projet de code de conduite international pour les activités spatiales constituait une mesure possible propre à renforcer la confiance, une telle initiative, pour être légitime, devrait toutefois s'inscrire dans le cadre du groupe d'experts gouvernementaux mentionné plus haut, de la Conférence du désarmement, ou du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

53. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait examiner les questions liées aux moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques dans le contexte et en même temps que d'autres points de l'ordre du jour du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités.

54. Le Comité a recommandé de poursuivre à titre prioritaire, à sa cinquante-sixième session, en 2013, l'examen de ce point sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.